

Le 14 octobre 2020

N/Réf. : 06595 (121606)

Objet : Demande d'accès à l'information reçue le 28 août 2020

La présente a pour objet le suivi de votre demande du 27 août 2020 visant à obtenir *tous les rapports d'enquête relatifs à un décès survenu depuis 1990 à la suite d'une intervention policière et la liste des parties intéressées ainsi que le nombre d'avocats représentant chacun d'entre eux dans le cas des enquêtes relatives à un décès survenu depuis 2000 lors d'une intervention policière.* Vous trouverez ci-joint, sur CD-ROM, les rapports d'enquête publique.

En ce qui a trait à la liste des parties intéressées, vous trouverez cette information dans les rapports d'enquête publique. Par contre, aucun document ne concilie pour chaque enquête publique, la liste des personnes intéressées associées à leurs représentants légaux car un tel document ne présente aucune utilité administrative ni légale pour le Bureau du coroner.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information, vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, nos salutations distinguées.



Pascale Descary, avocate
Responsable de la Loi d'accès à l'information
et sur la protection des renseignements personnels

PD/ns

p. j.

Pour la vie!